



# COMMISSION DISTRICT D'ARBITRAGE DISTRICT ALSACE

P-V N° 18 bureau



## A) Réunion le 04 octobre 2022 à 19 rue des Cigognes 67960 ENTZHEIM

Présidence : **Philippe DURR**

Présents : **Yves BUECHLER – Abdelaziz EL FANNI - François WEISS –  
Christian WILLER**

### 1) ARBITRES CONVOQUES

- **DA FONSECA José** (Strg Elsau Portugais AS) Convoqué pour avoir les explications suite à son absence à la rencontre du 21 septembre 2022. Après avoir entendu l'intéressé la commission le rappelle au devoir de sa charge et son désignateur lui transmettra la décision.
- **CLAUSS Benoit** (Riedseltz FC) Convoqué suite aux différentes rencontres arbitrées lors de la saison écoulée. Après avoir entendu l'intéressé en visioconférence la commission le rappelle au devoir de sa charge et son désignateur lui transmettra la décision.
- **MONDORF Savannah** (Strg Alsace RC) Convoqué ce jour suite à ses retours tardifs des rencontres et pas de dialogue avec son désignateur. Absente non excusée la commission la soustrait de désignation jusqu'à comparution devant la commission lors de la prochaine réunion du bureau et l'informe qu'en cas de nouvelle absence sera rayée de la liste des arbitres.
- **TOPRAK Cihan** (Strg Elsau Portugais AS) Convoqué pour avoir les explications suite à la rencontre arbitré en vétérans le 21 septembre 2022. Après avoir entendu l'intéressé la commission le rappelle au devoir de sa charge et son désignateur lui transmettra la décision.
- **SOUID Laid** (Oberschaeffolsheim US) Convoqué ce jour suite aux trop perçu lors des rencontres. Après avoir entendu l'arbitre la commission après lui avoir expliqué les modalités de paiement le rappelle au devoir de sa charge et son désignateur lui transmettra la décision.

### Informations PV :

Les décisions de la **Commission District d'Arbitrage** sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du district dans un délai de sept (7) jours, selon les dispositions et les conditions de forme prévues aux articles 190 des Règlements Généraux de la FFF et 69 des Règlements du district.

Le Président de la C.D.A. Alsace  
**Philippe DURR**

Le Secrétaire  
**Christian WILLER**

## B) Réunion le 10 octobre 2022 par téléphone

Présidence : **Yannick SCHMITT**

Présents : **Patricia BISHOFF – Joseph SCHMIDT**

### 1) DECISION SUR DOSSIER

- **JAMAI Samir** (Colmar Unifié FC) Manquement administratif : Absence de retranscription d'une exclusion sur la FMI lors de la rencontre de D5 du 01/10/2022. ROUFFACH FC 2 – SUNDHOFFEN AS 3. Notification de la décision à l'arbitre et à son club d'appartenance.

### Informations PV :

Les décisions de la **Commission District d'Arbitrage** sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du district dans un délai de sept (7) jours, selon les dispositions et les conditions de forme prévues aux articles 190 des Règlements Généraux de la FFF et 69 des Règlements du district.

Le Vice-Président de la C.D.A. Alsace  
**Yannick SCHMITT**

Le Secrétaire de séance  
**Joseph SCHMIDT**

